

**CADRE NORMATIF**

**Systeme d'information sur la clientele et les services des CLSC**

**GUIDE DE SAISIE DU CADRE NORMATIF DU  
SYSTEME D'INFORMATION CLSC (SI-CLSC)  
LIÉ AUX INTERVENTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION  
RÉALISÉES DANS LE CADRE DES ÉCOLES  
ENGAGÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ**

**S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENT  
AUX ACCOMPAGNATEURS<sup>1</sup> DES CSSS RESPONSABLES DU SOUTIEN  
À LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ**

**Pour application à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009**

---

<sup>1</sup> Selon les milieux, ces accompagnateurs des CSSS peuvent porter le nom d'intervenants pivots, de coordonnateurs, de répondants ou de responsables du soutien à la mise en œuvre de l'approche École en santé.

# PRÉAMBULE

## **CONTEXTE AYANT MENÉ À CETTE PROPOSITION**

Depuis l'année financière 2006-2007, le suivi du déploiement de l'approche École en santé est en expérimentation dans les ententes de gestion liant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les établissements de santé ayant une mission CLSC. Trois périodes ont été retenues (P7, P11 et P13) afin de rendre compte de la proportion d'écoles qui implantent l'approche École en santé (AÉS) au Québec selon les étapes de mise en œuvre et les catégories d'écoles (préscolaire, primaire et secondaire). Pour les années 2006-2007 à 2008-2009, cette déclaration s'est faite par l'entremise d'un formulaire informatisé dans le Système d'information GESTRED (système de transmission des données dans le cadre des ententes de gestion MSSS et agences de la santé et des services sociaux), administré par le MSSS avec la collaboration de la RAMQ. Ainsi, il a été possible d'obtenir un portrait pour le Québec, par région et par CSSS de l'évolution du déploiement de l'approche École en santé.

Le présent guide de saisie a été produit afin de décrire la façon d'utiliser le système d'information SI-CLSC pour rendre compte, à partir de l'année financière 2009-2010, du suivi d'indicateurs liés à l'implantation de l'approche École en santé. Aussi, par l'exploitation du système d'information SI-CLSC, il sera possible, lorsque requis, outre les statistiques sur les proportions d'écoles qui implantent l'AÉS, d'obtenir des données sur les interventions préventives réalisées en milieu scolaire. La production des extraits sur l'AÉS sera poursuivie selon le format de GESTRED, en temps opportun, et ce, après chaque période de suivi (P7, P11 et P13). Pour l'année 2009-2010, l'indicateur sur le nombre et la proportion d'écoles qui implantent l'AÉS a été intégré aux ententes de gestion.

Il est à noter qu'une validation de l'application du guide de saisie a été réalisée au cours de l'année financière 2008-2009.

## **COMITÉ DE TRAVAIL**

Ce guide a été produit par deux pilotes régionaux du SI-CLSC (Sylvie Boucher - Laval et Pierre Lévesque - Capitale-Nationale, avec la collaboration de quatre répondants régionaux de l'approche École en santé (Monique Comeau - Capitale-Nationale, Danièle Moore - Montérégie, Richard Paquin - Laurentides et Lise St-Cyr - Mauricie-Centre du Québec). Ce comité, composé de représentants d'agences de la santé et des services sociaux, a été soutenu dans son mandat par des ressources du MSSS, soit France Émond, coordonnatrice des banques de données sur les services sociaux, France Bisson, représentante provinciale du SI-CLSC, et Louise Therrien, professionnelle responsable de l'approche École en santé.

Le contenu du guide a été validé auprès de l'ensemble des pilotes régionaux du SI-CLSC le 13 mars 2008 et les répondants régionaux de l'approche École en santé ont été invités à transmettre leurs commentaires pour le 30 mai 2008. L'année financière 2008-2009 a été une année charnière pour s'approprier et tester l'application du guide de saisie et s'assurer d'une plus grande qualité des données dès l'année 2009-2010. Les pilotes locaux du SI-CLSC et les accompagnateurs de l'AÉS des CSSS ont été invités à valider l'application du guide de saisie, avec le soutien des pilotes régionaux du SI-CLSC et les répondants régionaux de l'AÉS, afin que la nouvelle procédure puisse être en application dès le 1<sup>er</sup> avril 2009. Pour la reddition de comptes de l'année financière 2008-2009 sur l'AÉS, seules les données colligées dans le GESTRED seront officiellement utilisées.

## **PRÉSENTATION DE L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ (AÉS)**

L'approche École en santé est une priorité enchâssée dans l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, le Programme national de santé publique, les Plans stratégiques du MSSS et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Stratégie gouvernementale d'action jeunesse. Elle convie deux réseaux qui ont développé

une culture de collaboration à travailler encore plus étroitement ensemble afin d'optimiser leurs actions en promotion de la santé et en prévention. L'AÉS est une démarche qui vise à réunir, dans le projet éducatif et dans le plan de réussite de l'école ainsi que dans les plans d'action des partenaires, une offre globale et concertée d'interventions en promotion de la santé et en prévention pour les jeunes en milieu scolaire. Pour le réseau scolaire, l'expression « milieu scolaire » englobe à la fois les élèves, le personnel scolaire, la famille et les partenaires de la communauté.

Le MSSS et le MELS, avec la collaboration de leur mandataire, l'Institut national de santé publique du Québec, offrent principalement aux répondants régionaux (ASSS-DSP et DR du MELS) et accompagnateurs territoriaux (CSSS et commissions scolaires), une démarche nationale d'accompagnement visant à les habiliter à soutenir la mise en œuvre de l'AÉS dans les écoles du Québec. À l'échelle régionale, les répondants régionaux de l'AÉS des deux réseaux travaillent étroitement avec les accompagnateurs de l'AÉS nommés dans les commissions scolaires et les CSSS.

L'école représente le lieu privilégié de concertation des partenaires et d'intégration des actions. Grâce au leadership de la direction, l'école assume le rôle central dans la mise en œuvre de l'AÉS avec le soutien des accompagnateurs des deux réseaux. Ceux-ci accompagnent les écoles en jouant un rôle de catalyseurs et d'agents de liaison pour animer le milieu. Ils guident les écoles dans les étapes suivantes : analyse de leur milieu et détermination des priorités, choix des meilleures pratiques en promotion de la santé et du bien-être et en prévention et soutien à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Comme le CSSS exerce un rôle essentiel en promotion de la santé et en prévention en raison de son mandat auprès des jeunes d'âge scolaire, l'accompagnateur de l'AÉS du CSSS assure l'interface avec tous ses collègues qui œuvrent dans les écoles.

Cette approche repose essentiellement sur la reconnaissance de l'efficacité d'agir simultanément, en concertation et avec l'engagement de plusieurs acteurs de l'école et de la communauté, sur plusieurs dimensions essentielles du développement des jeunes, autant associées à la santé et au bien-être qu'à la réussite éducative. En cohérence avec le renouveau pédagogique, elle centre l'action sur les facteurs individuels et environnementaux en amont des problèmes, à travers :

- le développement de l'estime de soi, des compétences de base (personnelles et sociales) et en matière de santé;
- la création d'environnements favorables (sains, stimulants, sécuritaires);
- le soutien de liens harmonieux entre l'école, la famille et la communauté.

L'approche propose une démarche de planification systématique qui permet d'intégrer les dimensions suivantes : assurer les besoins de base, la sécurité physique et la sécurité psychologique des jeunes; promouvoir de saines habitudes de vie ainsi que des comportements sains et responsables lors de la pratique de sports et de loisirs, lors de déplacements et en matière de sexualité; prévenir les dépendances, la violence, les traumatismes non intentionnels, la détresse psychologique et le suicide, le décrochage scolaire, les ITSS et les grossesses à l'adolescence ainsi que les maladies infectieuses.

Une école qui s'engage dans la mise en œuvre de l'AÉS est invitée à réaliser un processus de planification globale et concertée d'interventions en promotion de la santé et en prévention dans son école autour des étapes suivantes :

- 1) la sensibilisation et la mobilisation du milieu, menant à la constitution d'une équipe responsable de la démarche;
- 2) l'analyse de la situation de l'école, menant à un choix de priorités;
- 3) l'intégration des orientations, des priorités et des interventions de promotion de la santé et de prévention dans le projet éducatif et dans le plan de réussite de l'école;
- 4) le soutien à la mise en œuvre des interventions de promotion de la santé et de prévention inscrites dans le plan de réussite;
- 5) l'évaluation des interventions de promotion de la santé et de prévention inscrites au plan de réussite (bilan de mise en œuvre, regard critique sur les interventions).

Ces étapes se réalisent habituellement selon l'ordre séquentiel proposé mais elles s'inscrivent également de façon cyclique, dans une logique circulaire de repositionnement des étapes réalisées afin de répondre aux nouveaux besoins.

### **BUT POURSUIVI PAR LE GUIDE DE SAISIE**

Le cadre normatif SI-CLSC vise à favoriser chez l'ensemble des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux une compréhension commune et une collecte uniforme de l'information sur les services rendus à la clientèle par les CSSS.

Le présent guide permet aux accompagnateurs des CSSS responsables du soutien à la mise en œuvre de l'approche École en santé de procéder à la saisie des informations normalisées, lesquelles servent à alimenter les banques de données locales et la banque de données commune. Pour les intervenants travaillant en milieu scolaire, la déclaration des activités selon les codes appropriés du SI-CLSC se poursuivra selon les modalités en cours.

Les étapes de mise en œuvre de l'AÉS se réalisent habituellement selon l'ordre séquentiel proposé mais elles s'inscrivent également de façon cyclique, dans une logique circulaire (mouvement d'aller-retour) de repositionnement des étapes réalisées afin de répondre aux nouveaux besoins. Pour le suivi des indicateurs de gestion, le calcul sera fait en fonction de l'étape de mise en œuvre la plus avancée pour chacun des usagers communautaires. Pour connaître les mouvements, une analyse se fera à la fin de chaque année après la fermeture de la banque commune du SI-CLSC.

Pour le numérateur « nombre d'écoles qui mettent en œuvre l'AÉS », cette information est colligée à partir du SI-CLSC. Pour le dénominateur « nombre total d'écoles selon le niveau d'enseignement par CSSS (mission CLSC) », cette information est inscrite au formulaire GESTRED 519 Santé publique – Approche école en santé. Cette information, validée avec les répondants régionaux de l'AÉS, est colligée à la période 7, par les accompagnateurs de l'AÉS des CSSS, à la première ligne du formulaire GESTRED 519 Santé publique – Approche école en santé, intitulée nombre total d'écoles.

## APPLICATION DU CADRE NORMATIF POUR LE MONITORAGE DE L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ (AÉS)

<b>CADRE NORMATIF</b>		
<b>Section</b>	<b>Définition/Particularité</b>	<b>Activités correspondantes AÉS</b>
Intervention communautaire	Intervention réalisée pour un usager communautaire ou auprès d'un représentant, généralement dans le cadre d'une rencontre ou d'une communication téléphonique. L'objectif est d'apporter une solution communautaire à des besoins perçus comme collectifs en développant, soutenant et consolidant des groupes d'action. Cette intervention doit obligatoirement inclure une note significative qui sera versée au dossier de l'utilisateur communautaire.	1- Sensibilisation, mobilisation du milieu et constitution d'une équipe responsable de la démarche; 2- Analyse de la situation de l'école et choix des priorités; 3- Intégration des orientations, des priorités et des interventions de promotion de la santé et de prévention dans le projet éducatif et dans le plan de réussite de l'école; 4- Soutien à la mise en œuvre des interventions de promotion de la santé et prévention inscrites dans le plan de réussite de l'école; 5- Évaluation des interventions de promotion de la santé et de prévention inscrites au plan de réussite (bilan de mise en œuvre, regard critique sur les interventions).

### **L'utilisateur communautaire :**

Un dossier doit être ouvert pour toute école qui met en œuvre l'approche École en santé (notion un bâtiment = une école) à qui le CSSS (mission CLSC) fournit des services dans le cadre de l'AÉS. L'utilisateur communautaire peut signifier un comité école en santé ou son représentant.

Nom du dossier : École qui met en œuvre l'approche École en santé, année d'ouverture (selon le calendrier scolaire), nom de l'école « bâtiment » pour le réseau public. Il est à noter que les écoles "bâtiment" sont celles qui regroupent les ordres d'enseignement du préscolaire, primaire ou secondaire ou une combinaison de ceux-ci; donc, à exclure celles dont les classes sont éclatées dans divers endroits (CH ou autres). On peut donc retrouver plusieurs écoles « bâtiment » dans une même école « institutionnelle » et il se peut également qu'une école « institutionnelle » n'inclut pas d'autres écoles. Dans ce dernier cas, on lui donne l'appellation « bâtiment » pour éviter la confusion.

Il est à noter que lorsque plusieurs écoles différentes sont rencontrées en même temps par l'accompagnateur de l'AÉS, cette intervention est codée pour chaque école (un dossier communautaire par école).

Sont exclus de la liste des écoles :

- 1) les écoles qui ne donnent pas un enseignement régulier à des jeunes (préscolaire, primaire, secondaire), incluant les écoles de formation professionnelle au niveau secondaire.
- 2) les écoles qui sont sur un territoire autochtone.

Lors de la création du dossier, il faudra inclure les éléments suivants :

**Catégorie d'utilisateur communautaire : 100 Regroupement sous la responsabilité du CSSS**

Regroupement de personnes initiées par le CSSS afin d'apporter une solution communautaire à des besoins perçus comme collectifs

**Population cible communautaire :**

- 710 AES Ordre d'enseignement Préscolaire seulement
- 720 AES Ordre d'enseignement Primaire seulement
- 730 AES Ordre d'enseignement Préscolaire et Primaire
- 740 AES Ordre d'enseignement Secondaire
- 750 AES Ordre d'enseignement Primaire et Secondaire
- 760 AES Ordre d'enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire

**Activité principale communautaire : 750 École qui met en œuvre l'approche École en santé**

Le code 750 est indiqué dans le SIC-CLSC lorsqu'une école met en œuvre l'AÉS.

**Contenu du dossier pour l'utilisateur communautaire**

Le dossier communautaire comprend les éléments suivants :

- Formulaire d'identification (facultatif)
- Plan d'action
- Notes d'évolution

S'il y a lieu, le dossier communautaire peut comprendre également les éléments suivants : Correspondance et documentation pertinentes.

**CONSIGNATION DES INTERVENTIONS  
PAR LES ACCOMPAGNATEURS RESPONSABLES  
DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ DANS LES ÉCOLES**

---

**INTERVENTION COMMUNAUTAIRE**

<b>1- Type d'intervention</b>	<b>5</b>	Intervention communautaire
<b>2- Raisons</b>	<b>5600</b>	<b>Prévention-Éducation (raison 1)</b>
	<b>5400</b>	<b>Besoin de concertation communautaire (raison 2)</b>
<b>3- Actes</b>	<b>7831</b>	Sensibilisation, mobilisation du milieu et constitution d'une équipe responsable de la démarche ( <b>réfère à l'étape 1 de l'AÉS</b> )
	<b>7832</b>	Analyse de la situation de l'école et choix des priorités ( <b>réfère à l'étape 2 de l'AÉS</b> )
	<b>7833</b>	Intégration des orientations, des priorités et des interventions en promotion de la santé et de prévention dans le projet éducatif et dans le plan de réussite de l'école ( <b>réfère à l'étape 3 de l'AÉS</b> )
	<b>7834</b>	Soutien à la mise en œuvre des interventions de promotion de la santé et prévention inscrites dans le plan de réussite de l'école ( <b>réfère à l'étape 4 de l'AÉS</b> )
	<b>7835</b>	Évaluation des interventions de promotion de la santé et de prévention inscrites au plan de réussite (bilan de mise en œuvre, regard critique sur les interventions ) ( <b>réfère à l'étape 5 de l'AÉS</b> )
<b>4- Suivi</b>	<b>100</b>	Aucun suivi sans référence formelle
	<b>400</b>	Suivi sans référence formelle
<b>5- Profil de l'intervention</b>	<b>590</b>	Autres services de santé publique
<b>6- Mode de l'intervention</b>	<b>1</b>	Rencontre avec l'utilisateur
	<b>2</b>	Téléphonique avec l'utilisateur
<b>7- Lieu de l'intervention</b>	<b>155</b>	École en santé
<b>8- Niveau de scolarité</b>	<b>SO</b>	Sans objet

Les accompagnateurs responsables de la mise en œuvre de l'approche École en santé devront s'assurer de transmettre en début d'implantation au pilote du SI-CLSC le formulaire de déclaration d'une École qui s'engage dans la mise en œuvre de l'approche École en santé qui se trouve à l'**annexe 1**. Une liste des écoles qui s'engagent dans la mise en œuvre de l'approche École en santé pour chaque CSSS devrait être révisée en fin d'année financière afin de s'assurer d'avoir un pilotage à jour pour les ententes de gestion.

Les pilotes locaux DU SI-CLSC devront s'assurer d'avoir piloté les codes ajoutés au Cadre normatif provincial et qui se retrouve à l'**annexe 2**.

Annexe 1  
**APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ (AÉS)**

**Exemple : Pour support aux archives à la création de dossier communautaire  
FORMULAIRE D'IDENTIFICATION D'UNE ÉCOLE QUI MET EN ŒUVRE L'AÉS**

**Nom de l'école qui est engagée dans la mise en œuvre de l'AÉS :**

---

Distinguer ici la notion de bâtiment de celle de l'école institutionnelle, par exemple École des Grands Saules, pavillon Ste-Monique plutôt que École des Grands Saules qui inclut deux pavillons.

**Nom de l'entité CLSC concernée**

---

Distinguer ici l'identité du CLSC dans le CSSS, par exemple CLSC du Marigot plutôt que CSSS de Laval.

**Nom de l'accompagnateur identifiant l'école qui met en œuvre l'AÉS:**

---

Nom de l'accompagnateur responsable du soutien à la mise en œuvre de l'approche École en santé dans cette école.

Par le présent formulaire, je déclare que l'école indiquée ci-haut est en démarche d'implantation de l'approche École en santé.

---

Signature de l'accompagnateur responsable

**Accompagnateur responsable de l'AÉS : veuillez faire parvenir ce formulaire (par télécopie ou courrier interne) à l'attention du pilote local du SI-CLSC.**

**Pilote local : veuillez relier le lieu d'intervention de cette école au code de lieu normalisé 155 - École qui met en œuvre l'approche École en santé.**

## Annexe 2

# APPROCHE ÉCOLE EN SANTÉ (AÉS)

### AJOUT DE CODES AU CADRE NORMATIF DU SI-CLSC ET PILOTAGE REQUIS DANS SIC-PLUS (SI-CLSC)

**Population cible communautaire** : élément 028 du cadre normatif SI-CLSC, ajouter les codes :

- 710 AES Ordre d'enseignement Préscolaire seulement
- 720 AES Ordre d'enseignement Primaire seulement
- 730 AES Ordre d'enseignement Préscolaire et Primaire
- 740 AES Ordre d'enseignement Secondaire
- 750 AES Ordre d'enseignement Primaire et Secondaire
- 760 AES Ordre d'enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire

**ACTIVITÉ PRINCIPALE COMMUNAUTAIRE**, élément 029 du cadre normatif SI-CLSC, ajouter le code :

**750** École qui met en œuvre l'approche École en santé (AÉS)

SIC-Plus : Piloter ce code dans la table Activité groupe/communautaire et le relier à lui-même

**LIEU D'INTERVENTION**, élément 040 du cadre normatif SI-CLSC, ajouter le code normalisé :

**155** École en santé

SIC-Plus : Piloter ce code dans la table Lieu d'intervention et le relier à lui-même

**ACTES DE L'INTERVENTION**, élément 035 du cadre normatif SI-CLSC, ajouter les codes normalisés et les relier à eux-mêmes:

- 7831** Sensibilisation, mobilisation du milieu et constitution d'une équipe responsable de la démarche **(réfère à l'étape 1 de l'AÉS)**
- 7832** Analyse de la situation de l'école et choix des priorités **(réfère à l'étape 2 de l'AÉS)**
- 7833** Intégration des orientations, des priorités et des interventions en promotion de la santé et en prévention dans le projet éducatif et dans le plan de réussite de l'école **(réfère à l'étape 3 de l'AÉS)**
- 7834** Soutien à la mise en œuvre des interventions de promotion de la santé et prévention inscrites dans le plan de réussite de l'école **(réfère à l'étape 4 de l'AÉS)**
- 7835** Évaluation des interventions de promotion de la santé et de prévention inscrites au plan de réussite (bilan de mise en œuvre, regard critique sur les interventions ) **(réfère à l'étape 5 de l'AÉS)**